



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

---

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane,, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents excusés : CHAUVIN Fabienne, HENRI Brigitte

Date de convocation du Conseil : Le 15/07/2020.

Secrétaire de séance : Christiane CAUQUIL.

### **1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020.**

Le PV n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

### **2. BUREAU DU SECRETARIAT.**

Le maire présente les trois propositions reçues pour remplacer le bureau du secrétariat selon le modèle proposé à chacun : Bédarieux Bureau, Burospace et MB2.

Le conseil a retenu à l'unanimité l'entreprise Burospace de Béziers pour un prix de 1745,99€HT.

### **3. ANNULATION DE POSTES**

Le maire indique au conseil municipal que le 2 mars 2020, la précédente municipalité avait créé un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>er</sup> classe à temps complet ainsi qu'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Ces deux postes n'ayant pas été pourvus, il y a lieu de les annuler.

Le conseil à l'unanimité décide l'annulation de ces deux postes.

### **4. PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE à TAUSSAC**

Le maire présente au conseil la proposition qu'il a reçu de M. VALETTE et Mme FERY pour l'achat de la parcelle A 1254, chemin des Vigneaux à TAUSSAC, pour un prix de 55 685€.

Le conseil après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'offre des potentiels acquéreurs et autorise le maire à signer l'acte de vente.

## **5. PRET ET LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Le maire présente au conseil le courrier préfectoral rappelant le décret du 10 juillet 2020 relatif à la réglementation des rassemblements dans les lieux publics clos, à savoir le port du masque obligatoire et les règles de distanciation de 1m autour d'une personne.

Après délibération et considérant l'impossibilité de faire respecter ces mesures, le conseil à l'unanimité décide de suspendre la location ou le prêt des salles communales jusqu'à nouvel ordre.

Seuls les mariages pourront être célébrés à la salle de l'Horte en respectant ces dispositions gouvernementales.

## **6. FACTURATION DE L'EAU EN SECTEUR LOCATIF**

Le maire indique au conseil que des impayés « eau et assainissement » sont souvent liés au départ du locataire sans laisser d'adresse.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de facturer dorénavant l'eau et l'assainissement au propriétaire des logements dans tous les cas, charge à lui de les récupérer sur son loueur.

### **2020026 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget de la commune

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit ci-dessous :

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 431 179,04 €

RECETTES : 431 179,04 € dont 002 : 103 991,04 €

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 268 853,05 € dont 001 : 80 829,85 €

RECETTES : 268 853,05 €

### **2020027 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET 2020.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020 tel que décrit ci-dessous :

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 116 683,98 €

RECETTES : 116 683,98 € dont 002 : 9 594,31 €

## INVESTISSEMENT

DEPENSES : 175 136,04 €

RECETTES : 175 136,04 € dont 001 : 110 691,09 €

## 2020028 - SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT - TABLEAUX D'AMORTISSEMENT - PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020.

Service eau – assainissement – Tableaux d’amortissement – prix de l’eau et redevance assainissement 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’adopter les tableaux d’amortissement pour 2020 et de fixer le prix de l’eau et de la redevance assainissement pour cet exercice.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

APPROUVE les tableaux d’amortissement figurant en annexe.

FIXE le prix du m<sup>3</sup> d’eau comme suit : 40 € de partie fixe par an et par branchement.  
1.14 €/m<sup>3</sup> d’eau de partie variable.

FIXE le montant de la redevance assainissement comme suit :

- 34 € de partie fixe par an et par abonné raccordé au réseau collectif des eaux usées des villages disposant d’un système de traitement des eaux usées.
- 25 € de partie fixe par an et par abonné des autres villages et hameaux de la commune n’étant pas encore équipés d’un système de traitement des eaux usées.
- 0.70 €/m<sup>3</sup> de partie variable pour tous les abonnés de la commune raccordés à un réseau collectif d’eaux usées.

ADOpte à l’unanimité.

## 2020029 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT à HERAULT INGENIERIE

Le maire fait part du courrier reçu d’Hérault Ingénierie lui demandant de désigner un titulaire et un suppléant qui représenteront la commune au sein de cet organisme.

Le maire présente Serge MAS délégué titulaire et Samuel BOISSERON délégué suppléant.

Après délibération, le conseil désigne à l’unanimité les représentants de la commune de Taussac la Billière à Hérault Ingénierie.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Christiane CAUQUIL, 1<sup>er</sup> adjointe chargée de la communication, présente l’avancée du dossier concernant le site internet et la page Facebook de la commune.
- Mark MARTIN, responsable de la commission « bâtiments » doit vérifier l’état du velux de la toiture du logement loué par Mme NAMANE.

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire  
Bernard VINCHES

